

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 11 mai 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents:      Monsieur Laurent-Étienne Desgagnés, directeur d'arrondissement par intérim  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2021-0050      Adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré le point suivant :

- 8.4 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs relativement à un nouveau titre d'emploi*, R.C.A.5V.Q. 279 et dépôt du projet de règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

### **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

---

### **Liste des virements budgétaires pour le mois de mars 2021**

---

---

### **Pétition de citoyens de la rue Jean-XXIII concernant le futur trottoir**

---

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

---

### **Rapport de la consultation écrite pour la propriété sise au 3437, rue Loyola, lot 1 217 707, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard et période d'intervention des personnes intéressées**

---

Une consultation écrite a été tenue du 13 au 27 avril 2021 sur une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3437, rue Loyola. Cette consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

**CA5-2021-0052** **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3437 à 3447, rue Loyola, lot 1 217 707 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - [GT2021-118](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-058 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 8 avril 2021, la dérogation demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment existant sur le lot 1 217 707 du cadastre du Québec, correspondant au 3437, rue Loyola, une marge avant donnant sur la rue Loyola de 2,7 mètres, alors que le *Règlement*

de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit une marge avant de 6 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Première période de questions des citoyens**

---

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

### **Propositions**

---

#### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2021-0053** Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52029Mb, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis-XIV, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2021-128*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

1. d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52029Mb, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis XIV, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*;
2. de tenir des mesures d'informations complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
3. d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'arrêté numéro 2020-033 en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0054** **Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une possible modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 52003Mb et**

**52004Ha (2142 à 2166, boulevard Louis-XIV, développement résidentiel projeté, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2021-132](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de reporter la prise de décision sur ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0055** **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha*, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - [GT2021-104](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha*, R.C.A. 5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification;

3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'arrêté numéro 2020-033 en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

4° de ne pas tenir des mesures de participation publique complémentaires aux mesures de consultations obligatoires prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et dans la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ, c. C-15.5).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0056** **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia*, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de la COVID-19 - [GT2021-141](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

1. d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement*

*aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) ;*

2. de tenir des mesures d'informations complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la Politique de participation publique de la Ville de Québec;

3. d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0057** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA de densification - 833B - 833D, boulevard des Chutes, lot 6 413 868, district de Robert-Giffard - GT2021-129**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-061 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 8 avril 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation de trois logements sur le lot 6 413 868 du cadastre du Québec, correspondant au 833B et 833D boulevard des Chutes, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4.*

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- modifier la dimension des ouvertures en façade et de la disposition de la galerie en cour avant afin de favoriser l'harmonisation de la modulation de la façade avec celles des bâtiments principaux voisins, notamment quant aux ouvertures;

- planter une haie sur les lignes latérales de lot afin d'augmenter l'intimité des maisons voisines.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire aux conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0058** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 994-996, rue des Algonquins, lot 6 340 910, du cadastre du Québec, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-169**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, malgré la recommandation CCU5-2021-077 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 29 avril 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot 6 340 910 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant aux 994-996, rue des

Algonquins, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0059** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 984-986, rue des Algonquins, lot 6 340 911, du cadastre du Québec, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-170**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, malgré la recommandation CCU5-2021-079 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 29 avril 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot 6 340 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant aux 984-986, rue des Algonquins, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2021-0060** **Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Club de tennis Beauport-Ouest pour la promotion, l'organisation, la gestion des activités ainsi que l'entretien sanitaire et l'entretien général et la surveillance des terrains de tennis situés au 3300, chemin Royal - LS2021-031**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le *Club de tennis Beauport-Ouest* pour la promotion, l'organisation, la gestion des activités de tennis ainsi que l'entretien sanitaire, l'entretien général et la surveillance du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0061** **Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Club de tennis Beauport-Est inc. pour la promotion, l'organisation, la gestion des activités ainsi que l'entretien sanitaire et l'entretien général et la surveillance des terrains de tennis situés au 2271, avenue Larue - LS2021-032**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le *Club de tennis Beauport-Est inc.* pour la promotion,

l'organisation, la gestion des activités de tennis ainsi que l'entretien sanitaire, l'entretien général et la surveillance du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

## **Circulation et stationnement**

---

## **Autre**

---

## **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

## **Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2021-0062** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-082***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2021-0063** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 283 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-082***

---

Monsieur le président Stevens Melançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 27 à 28, avenue Saint-Grégoire, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, par un établissement d'hébergement touristique général comportant un maximum de deux unités d'hébergement. Ce lot est situé dans la zone 53147Hb, localisée approximativement à l'est de la côte Saint-Grégoire, au sud de la rue de la



Terrasse-Cadieux, à l'ouest du ruisseau de la Dame Blanche et au nord du boulevard Sainte-Anne.

**AM5-2021-0064** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.C.A.5V.Q. 280 et dépôt du projet de règlement - TM2021-053*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement* afin d'établir de nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Ces modifications font suite à une analyse multifactorielle réalisée pour l'ensemble du territoire de la ville. Ainsi, les principales voies de circulation qui constituent les liens entre les quartiers auront une vitesse maximale de 50 km/h, les rues principales des secteurs résidentiels auront, quant à elles, une vitesse maximale de 40 km/h, alors que celle des rues résidentielles sera de 30 km/h. On peut retrouver plus spécifiquement ces vitesses et les rues visées à l'annexe I du présent règlement. Au surplus, certaines rues se situant dans une zone scolaire auront une limite de vitesse réduite lors de périodes déterminées. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM5-2021-0065** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs relativement au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, R.C.A.5V.Q. 289 et dépôt du projet de règlement - A5DA2021-003*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs* afin de tenir compte de la réorganisation qui transfère certains employés du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales. Il prévoit des délégations aux employés du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales qui doivent poser des gestes dans le cadre des diverses compétences de l'arrondissement.

**Adoption des règlements**

---

**CA5-2021-0066** *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec relativement à la capacité d'accueil des enfants, R.C.A.5V.Q. 281 (CPE au 395, boulevard Armand-Paris, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-080*

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot*



numéro 2 866 326 du cadastre du Québec relativement à la capacité d'accueil des enfants, R.C.A.5V.Q. 281 (CPE au 395, boulevard Armand-Paris, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2021-0067 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-082**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 (27-28, avenue Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

**Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 30 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement